

  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Jeudi 17 Mai 2018.**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au Centre Culturel Sidney BECHET, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23  
P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 8  
D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND - A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - G. BAGAVANE représenté par C. TAWAB KEBAY - C. MABANZA représentée par M. AUBRY - T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS - L. HERGAUX représentée par P. RIO - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absent Excusé : 1  
C. M' PIANA.

Absents : 3  
S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2018 - 0062 : « Instituant Création d'une Commission Consultative Paritaire commune entre la collectivité et le CCAS ».**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

**Vu** le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le recensement des effectifs relevant de la Ville et du CCAS,

**Considérant** que les effectifs d'agents contractuels de droit public au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Ville, Petite enfance et Police Municipale : 245 agents
- CCAS, Retraités et PRE : 25 agents

Permettent la création d'une Commission Consultative Paritaire Commune.

**Délibère, et,**

**Décide** la création d'une Commission Consultative Paritaire commune pour les agents de la Collectivité et du CCAS.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : Pour : 29  
Abstentions : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 25 MAI 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 25 MAI 2018